



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ET DE LA RECHERCHE**

**Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle**

**Bureau des emplois, du recrutement et de la formation initiale des  
personnels de l'enseignement technique**

Dossier suivi par : Yves SCHENFEIGEL  
Tél. : 01.49.55.51.75  
Mel : yves.schenfeigel@agriculture.gouv.fr  
Fax : 01.49.55.52.25  
Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP

**Suivi par : D.R.A.F. / D.A.F. - S.R.F.D. / S.F.D. des agents concernés**

**NOTE DE SERVICE  
DGER/SDEPC/N2007-2148  
Date: 13 décembre 2007**

Dates limites de réponse :

**25 janvier (retour à la DRAF/DAF)**

**8 février (retour à l'administration centrale)**

Nombre d'annexe : 3

**Objet :**

Appel de candidatures pour les postes de directeur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (01), de directeur adjoint chargé de la formation initiale scolaire (02), de directeur adjoint chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (03) et de directeur adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole (04) vacants ou susceptibles de se libérer au cours de la rentrée scolaire 2008.

**MOTS-CLES : Mouvement des personnels titulaires, directeurs et directeurs adjoints, EPLEFPA, rentrée scolaire 2008.**

Destinataires	
<i>Pour exécution :</i> Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt – Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement - les Chefs des Services de la Formation et du Développement Madame, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur Mesdames, Messieurs les Directeurs et Directrices des Etablissements Publics d'Enseignement et de Formation professionnelle Agricoles	<i>Pour information :</i> Organisations syndicales des personnels de l'enseignement technique
<b>OBSERVATIONS :</b> CETTE NOTE DE SERVICE EST DIFFUSEE INTEGRALEMENT SUR INTERNET <a href="http://www.chlorofil.fr">www.chlorofil.fr</a> et NOCIA	

La présente note de service définit les modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2008.

Elle comporte cinq parties :

1. **Contenu et cadre d'exercice de la fonction - rappels**
2. **Dispositions générales ;**
3. **Cas particuliers ;**
4. **Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2008 ;**
5. **ANNEXES**

## 1. CONTENU ET CADRE D'EXERCICE DE LA FONCTION - RAPPELS

L'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) est un lieu de mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole définie dans le code rural dont le directeur assure le pilotage.

### I - Le directeur d'EPLEFPA.

**Il représente l'Etat au sein de l'établissement et dans certains cas à l'extérieur de l'établissement.**

A ce titre, il met en œuvre les politiques publiques fixées notamment par le ministère chargé de l'agriculture dans le cadre des missions définies aux articles L 811-1 et L 811-2 du code rural. Il prend toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité. Il veille au respect du droit au sein de l'EPLEFPA. Il exerce un rôle hiérarchique sur les fonctionnaires et personnels de l'établissement.

**Il dirige un établissement d'enseignement comprenant plusieurs types de formés** (élèves, étudiants, apprentis et stagiaires) et plusieurs dispositifs de formation. Il est le proviseur siège de l'EPLEFPA.

**Il assure le fonctionnement d'une organisation sociale complexe constituée de plusieurs centres.**

Il doit être le fédérateur de l'ensemble des centres ou sites constituant l'EPL, gérer les articulations entre les cinq types d'activités induites par les missions, s'assurer de l'installation et du bon fonctionnement des divers conseils qu'il en assure ou non la présidence (conseil intérieur, conseil de centre, conseil de perfectionnement, conseil d'exploitation et/ou d'atelier technologique), organiser la vie sociale des élèves, apprentis ou adultes ainsi que des personnels au sein de l'EPL et assurer le bon fonctionnement du dialogue social dans l'établissement.

**Il gère un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.**

Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement public local. Il prépare les travaux du conseil d'administration et notamment le projet de budget de l'établissement public local. Il exécute les délibérations du conseil d'administration. Il transmet les actes de l'établissement public au préfet de région, au directeur régional de l'agriculture et de la forêt, et au président de la collectivité de rattachement.

Il est **chargé de mettre en œuvre les objectifs fixés par la collectivité** de rattachement pour l'exercice des missions lui incombant et de lui rendre compte de l'utilisation des moyens qu'elle met à la sa disposition pour cela.

**Il met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines.** Pour les personnels titulaires affectés à l'EPLEFPA, il veille à ce que tous les actes de gestion de proximité dont il a la charge (propositions de notation, modulation de primes, transmission de demandes diverses etc.) soient réalisés selon les instructions de l'administration centrale ou de la collectivité de rattachement selon le cas. Il est pour l'ensemble des personnels titulaires et contractuels payés et gérés par l'administration centrale, l'interface, via la DRAF, des bureaux de gestion compétents.

Il est responsable du recrutement et de la gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA, en application des délibérations du Conseil d'administration relatives à la création et à la suppression d'emplois.

Pour l'ensemble des personnels de l'EPLEFPA, il organise le service en relation avec les directeurs adjoints ou les directeurs de centre.

**Il est responsable de la gestion comptable et financière.** Il prépare le budget de l'EPL, dans la limite des ressources dont dispose l'établissement, à partir des états prévisionnels de recettes et de dépenses des centres. Il exécute les dépenses et recettes prévues par celui-ci. Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration et en informe la direction régionale de l'agriculture et de la forêt ainsi que la collectivité de rattachement.

**Il est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation interne du projet d'établissement.** Il impulse, conduit et anime la procédure d'élaboration du projet. Il veille plus particulièrement à réunir les conditions d'une élaboration collective. Seront associés à cette procédure l'ensemble des acteurs internes ainsi que les partenaires externes de l'établissement. Il soutient les projets de centres en les intégrant dans un projet d'EPL cohérent. Il formule des axes stratégiques peu nombreux, clairs, qui seront déclinés en programmes d'actions. Il propose des critères de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions.

En tant que responsable du projet d'établissement, il veille à ce que les projets des différents centres constitutifs, donc des différents dispositifs de formation, soient cohérents avec les projet d'EPL, des locaux et des unités à vocation pédagogique (le directeur s'assurera de l'optimisation de leur utilisation par les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires), des internats (la présence d'internats dans la plupart des établissements constitue une spécificité forte de l'enseignement agricole).

**Il positionne l'EPL en tant qu'acteur de ses territoires.** Il lie des contacts étroits avec les acteurs locaux : autres services de l'Etat, communes, communautés de communes, pays, associations, conseils régionaux et généraux, professionnels et leurs représentants. Il mobilise les potentiels de l'établissement pour qu'il joue pleinement son rôle d'acteur d'animation et de développement de ses territoires.

## **II - Le directeur-adjoint de l'EPLEFPA.**

Le directeur adjoint assiste le directeur dans l'exercice de ses différentes missions et représente l'Etat au sein du ou des centres qu'il dirige et plus généralement lorsqu'il assure l'intérim ou la suppléance.

- Le directeur adjoint chargé de la formation initiale scolaire (02).

Il participe à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation du projet pédagogique du lycée : animation des équipes, mise en œuvre des pratiques pédagogiques et éducatives ; accueil, suivi et orientation des élèves et étudiants ; rubans pédagogiques, enseignements optionnels. Il organise et gère le service des enseignants. Il gère les moyens et équipements pédagogiques. Il contribue à la mise en œuvre du projet d'établissement

- Le directeur adjoint chargé de la formation continue et de l'apprentissage (03).

Il administre la formation continue et/ou l'apprentissage qui lui est/sont confié(s) par délégation du directeur de l'EPLEFPA. Il dirige et pilote le domaine relevant de sa responsabilité, en assure le développement. Il assure les relations administratives et politiques avec les partenaires pour en assurer le bon fonctionnement et développement dans le territoire. Il veille à l'émergence d'un projet de centre en cohérence avec le projet de l'établissement. Il insère l'établissement dans son territoire. Il rend compte de sa gestion au directeur d'EPLEFPA.

- Le directeur adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole (04).

Il administre l'exploitation agricole ou l'atelier technologique par délégation du directeur. Il dirige et pilote ces derniers. Il veille à l'exercice et à l'équilibre des différentes missions de l'exploitation : entité économique de production, support pédagogique, production de références, outil de développement et d'animation du territoire. Il gère et intègre les actions de l'exploitation agricole et/ou de l'atelier

technologique dans les dynamiques territoriales et l'environnement professionnel local, régional national et international. Il veille à l'exercice et l'équilibre des différentes missions de l'exploitation : entité économique de production, support pédagogique, production de référence, outil de développement et d'animation du territoire. Il rend compte de sa gestion au directeur de l'EPLEFPA.

### **III - Compétences nécessaires.**

Les connaissances nécessaires à l'exercice de ces postes sont de plusieurs ordres : pédagogique, juridique, budgétaire et comptable, gestion des politiques publiques, sociologiques et éléments de psychologie.

Par ailleurs, les candidats doivent disposer des aptitudes suivantes : capacité d'écoute, capacité à négocier et capacité à manager les ressources humaines, capacité d'organisation et de communication.

Une attention particulière sera portée à la richesse du parcours professionnel antérieur des candidats dans des fonctions similaires ou dans d'autres postes.

## **2 - DISPOSITIONS GENERALES**

Les postes de direction sont des **postes à profil** qui nécessitent que les candidats prennent obligatoirement contact avec l'autorité académique concernée (DRAF-DAF / SRFD-SFD) et ses services.

La durée d'affectation dans un poste de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA doit garantir la stabilité et la responsabilité dans l'action mais aussi tenir compte de l'impératif de mobilité dans l'exercice des fonctions régaliennes et dans la construction des compétences qui repose sur la réalisation d'un parcours professionnel diversifié.

A cet égard, une durée de cinq ans à sept ans doit être considérée comme un objectif optimum de séjour dans un même poste.

### **I – Personnels concernés :**

- Personnels sous statut d'emploi de directeurs ou de directeurs adjoints d'EPLEFPA ;
- Fonctionnaires ayant obtenu le bénéfice de la liste d'aptitude pour la rentrée scolaire 2008 et qui sont actuellement en formation ;
- Fonctionnaires de catégorie A souhaitant occuper un poste de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA. Ces personnels sont affectés ou mutés dans leur corps d'origine, et font fonction de personnel de direction. C'est la date d'entrée effective dans le statut d'emploi, après inscription sur la liste d'aptitude, qui détermine leurs possibilités d'évolution de carrière dans ce statut (promotions, participation à la mobilité, attribution du régime indemnitaire). Pour ces raisons il est recommandé de présenter au plus tôt la liste d'aptitude et de veiller avant de solliciter un emploi de "faisant fonction" aux conditions statutaires à remplir pour pouvoir se présenter à cette liste. Il est précisé que ces personnels ne seront pas prioritaires dans la gestion du mouvement et qu'ils seront nommés en qualité de faisant fonction.

### **II – Demandes de mutation :**

#### **A - Généralités :**

Le mouvement des personnels est annuel, sauf cas particulier.

Il est rappelé qu'en signant le formulaire de demande de mutation, les personnels s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront reçue dans le cadre du mouvement.

Les imprimés à utiliser ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation sont annexés à la présente note. Les demandes de mutation seront établies avec soin et précision. Les pièces justificatives seront obligatoirement jointes au dossier.

**Les demandes mal remplies, illisibles ou incomplètes ne seront pas prises en compte.**

## **B - Rappels importants :**

**Les postes des agents occupant leur fonction de direction depuis plus de dix ans et âgés de moins de 56 ans à la date de la rentrée scolaire apparaissent vacants.**

En effet, « *les personnels de direction ne peuvent exercer les fonctions de direction mentionnées à l'article 4 plus de dix ans dans le même établissement public. A l'issue d'une période de huit ans dans le même établissement, les personnels de direction sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation. S'ils n'ont pas changé d'établissement au terme de cette période de dix ans, ils font l'objet d'une nouvelle affectation par le ministre chargé de l'agriculture au plus tard à la fin de cette période. Il peut être dérogé à cette règle dans l'intérêt du service, ainsi que pour les personnels ayant occupé trois postes différents dans des emplois de direction* » (article 24, 3<sup>ème</sup> alinéa du décret n91-921 du 12 septembre 1991 modifié).

**Les agents ayant effectué une demande de principe mais qui occupent leur poste depuis moins de trois ans ne participent pas au mouvement.**

En effet, « *Peuvent demander leur mutation les personnels de direction occupant leur emploi depuis trois années au moins, sauf dérogation accordée par le ministre chargé de l'agriculture, motivé par la situation personnelle ou familiale de l'intéressé(e), notamment en cas de rapprochement de conjoint* » (Article 24, 2<sup>ème</sup> alinéa du décret n91-921 du 12 septembre 1991 modifié).

## **III – Envoi des dossiers :**

**La procédure retenue pour le mouvement 2008 se compose de deux démarches conduites en parallèle.**

### **A. La démarche administrative :**

Elle consiste à confirmer à la DGER, sous couvert de la voie hiérarchique, une candidature à un ou plusieurs postes de direction.

A cet effet, **le candidat** adressera, par la voie hiérarchique,

- UN EXEMPLAIRE COMPLET du formulaire annexé à la présente note (annexe A recto/verso ainsi que l'annexe B) ;
- UN *CURRICULUM VITAE* actualisé avec photo d'identité.

à la DRAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, ou à son supérieur hiérarchique pour les agents en administration centrale

**au plus tard le 25 janvier 2008** (cachet de la Poste faisant foi).

A titre d'information, un exemplaire de l'annexe A et du *curriculum vitae* sera adressé à la DGER/SDEPC et au SG/DMC/MGES sous forme papier ou électronique aux adresses suivantes :

Instance	Adresse	Adresse électronique
DGER	Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle SDEPC/BERFI 1 ter, avenue Lowendal 75700 Paris 07 SP	<a href="mailto:yves.schenfeigel@agriculture.gouv.fr">yves.schenfeigel@agriculture.gouv.fr</a> , <a href="mailto:annick.marty@agriculture.gouv.fr">annick.marty@agriculture.gouv.fr</a> , <a href="mailto:bertrand.droquet@agriculture.gouv.fr">bertrand.droquet@agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:thierry.larive@agriculture.gouv.fr">thierry.larive@agriculture.gouv.fr</a>
SG	Délégation à la mobilité et aux carrières SG/DMC/MGES 78, rue de Varenne 75700 PARIS 07 SP	<a href="mailto:claudio.poly@agriculture.gouv.fr">claudio.poly@agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:monique.bricage@agriculture.gouv.fr">monique.bricage@agriculture.gouv.fr</a>

L'**autorité hiérarchique** (DRAF (DAF) – SRFD (SFD) pour les agents en services déconcentrés ou directeur général pour les personnels en administration centrale) retournera à l'agent l'accusé de réception (annexe B) de sa candidature, dès réception.

L'autorité hiérarchique complètera chaque formulaire en portant un avis circonstancié dans les cadres correspondants, puis transmettra à la DGER et à la DMC l'ensemble des demandes collectées, au plus tard le **8 février 2008**.

L'attention des candidats est appelée sur la codification des postes. En effet, l'entrée en service de la nouvelle application informatique GUEPARD entraîne la mise en place de **nouveaux codes postes** dont la liste sera diffusée début janvier.

**Les demandes effectuées devront mentionner ces nouveaux codes.**

## **B. La démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil :**

Les postes de direction sont des postes à profil. Aussi, les candidatures de principe aux fonctions de directeur et de directeurs adjoints d'EPLFPA seront présentées sous la forme d'une **lettre de motivation** accompagnée d'un **curriculum vitae** actualisé avec photo d'identité récente. La lettre et le *curriculum vitae* sont adressés à chaque autorité académique sous l'autorité de laquelle se situe le poste visé ce, **dans la première quinzaine de janvier**.

Les coordonnées des autorités académiques figurent en annexe C à la présente note. Les candidats sont invités à prendre contact avec l'autorité académique d'accueil, pour présenter leur candidature et prendre connaissance des caractéristiques du poste offert.

## **C. La procédure d'examen des candidatures :**

L'autorité académique d'accueil examinera les candidatures et transmettra son avis à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction générale de l'enseignement et de la recherche). L'instruction finale des dossiers est conduite par la DGER (Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle) en partenariat avec le Secrétariat général (Délégation à la mobilité et aux carrières) **dans le courant du mois de février**.

Sur la base de ces différents avis, et après consultation de la commission consultative paritaire des personnels de direction, le Directeur général de l'enseignement et de la recherche propose au Secrétaire général les nominations sur les emplois de direction d'EPLFPA. L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée du Secrétaire général du ministère a valeur juridique, et peut déclencher la procédure de passation de service au sein de l'EPLFPA.

### 3 – CAS PARTICULIERS

#### **I – Postes de Direction d'EPLEFPA en DOM-TOM :**

Afin de prendre en compte le calendrier scolaire spécifique, les postes en Nouvelle Calédonie, ont fait l'objet d'un appel à candidature spécifique. Ils ne sont pas concernés par la présente note de service.

Les candidatures retenues par l'administration centrale seront soumises à l'accord du Ministère de l'Outre-Mer qui refuse les mutations d'un département d'outre-mer vers un territoire d'Outre-mer (et inversement) pour les agents « dont les intérêts moraux » ne sont pas attachés à ces départements ou territoires.

L'affectation dans un territoire d'Outre-mer des agents « dont les intérêts moraux » ne sont pas attachés à ces départements ou territoires est limitée à une période de deux ans, renouvelable une fois.

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (et de leur conjoint et enfants à charge) est soumise à des conditions de durée de service dans la précédente affectation et à des conditions de revenus familiaux (décrets n89-2714 du 12 avril 1989 modifié et 98-844 du 22 septembre 1998 modifié).

#### **II – Transformation de postes liées à des restructurations :**

Certaines opérations de restructurations de plusieurs EPL d'une même région se traduiront potentiellement :

- soit par une fusion d'EPL ;
- soit par une mise sous autorité unique, destinée à préparer les équipes des EPL à un rapprochement ultérieur, à échéance non définie.

Les projets présentés par les autorités académiques pour la rentrée scolaire 2008 figurent en **annexe E**. Cette annexe présente l'organisation des postes de direction qui résultera de ces opérations. L'attention des candidats est appelée sur le caractère non avéré, à cette date, de ces opérations et sur la possibilité de ne pas rendre effective cette organisation à la rentrée scolaire 2008.

#### **III - Retraites :**

L'agent qui envisage de prendre sa retraite pour la rentrée scolaire 2008 doit :

- participer au mouvement en retournant au DRAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, les annexes A et B, dûment remplies, que le SRFD (SFD) communiquera à la DGER ;
- transmettre son dossier complet au bureau des pensions du Secrétariat Général (251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01.49.55.55.11) ;
- transmettre une copie de ce dossier au Service des ressources humaines du Secrétariat général - BEPA pour les personnels enseignants et d'éducation ou BFT pour les ingénieurs ou à la Délégation à la mobilité et aux carrières – MGES pour les personnels sous statut d'emploi de personnel de direction du Secrétariat Général – SRH - DMC (78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP).

**Les agents qui bénéficient d'un avancement d'échelon ou de grade doivent poursuivre leur activité au moins pendant six mois pour que cet avancement ait un effet sur le montant de leur pension, sous réserve de modifications législatives et réglementaires à venir.**

## 4 – POSTES OFFERTS

*Après les CODES et LIBELLES des établissements figurent les postes VACANTS (V.) puis les postes SUSCEPTIBLES d'être vacants (S.V.) et enfin les OBSERVATIONS éventuelles.*

**DIRECTEUR D'EPLFPA (01)**

**DIRECTEUR ADJ D'EPLFPA CHARGE DELA PEDAGOGIE (02)**

**DIRECTEUR ADJ D'EPLFPA CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (03)**

**DIRECTEUR ADJ D'EPLFPA CHARGÉ DE L'EXPLOITATION ET DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (04)**

**Pour le Ministre de l'agriculture et de la  
pêche et par délégation,  
le Directeur général de l'enseignement  
et de la recherche**

**Jean-Louis BUËR**



**ANNEXE A**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE**

<b>DEMANDE de MUTATION ou d'AFFECTATION</b>	<b>REEMPLIR EN MAJUSCULES ET ENVOYER :</b>
<b>SUR UN POSTE DE DIRECTION d'EPLEFPA</b>	1 Exemple à la : DRAF / DAF – SRFD / SFD dont vous dépendez

<b>RENTREE SCOLAIRE 2008</b>	<b>AVANT LE</b> <b>25 janvier 2008</b> <i>(cachet de La Poste faisant foi).</i>
------------------------------	---

NOM PRENOM :	NOM DE JEUNE FILLE :
CORPS GRADE :	Mel : Téléphone fixe : Portable :

NUMERO EPICEA : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

ETABLISSEMENT : \_\_\_\_\_ POSTE : \_\_\_\_\_

TYPE DE CONCOURS : (cocher la case correspondante)	<input type="radio"/> EXTERNE <input type="radio"/> INTERNE <input type="radio"/> RESERVE
---	---

ANNEE D'OBTENTION DE LA LISTE D'APTITUDE  
(année de la rentrée scolaire à laquelle elle s'applique) :

SITUATION FAMILIALE : Marié(e) / Pacsé(e) |\_| | Veuf (ve), |\_| | Divorcé(e) |\_| |,  
Vie maritale |\_| | Célibataire |\_| |

Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge  _	Autorité parentale unique  _	Garde partagée  _
---	------------------------------	-------------------

Enfant ou conjoint(e) handicapé(e) |\_| |

EN CAS DE DEMANDE DE MUTATION AVEC LE (LA) CONJOINT(E) EN POSTE AU M.A.P, précisez son NOM et PRENOM, corps / grade ainsi que son affectation :

.....

.....

.....

DATE DE PRISE DE FONCTION EN QUALITE DE « FAISANT FONCTION »  
De directeur : \_\_\_\_\_ de directeur adjoint : \_\_\_\_\_

DATE DE DETACHEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE PERSONNEL DE DIRECTION :

NOTATIONS ADMINISTRATIVES : 2006 : \_\_\_\_\_ 2007 : \_\_\_\_\_

**AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2008**

ETABLISSEMENT	NUMERO POSTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	





**ANNEXE B**

**ACCUSE DE RECEPTION**

**A ENVOYER A L'AGENT UNIQUEMENT  
(PAS A L'ADMINISTRATION CENTRALE S.V.P.)**

**DEMANDE DE MUTATION DES PERSONNELS DE DIRECTION D'EPLFPA  
RENTREE SCOLAIRE 2008**

**A REMPLIR PAR L'AGENT :**

**NOM :**

**Nom de jeune fille :**

**PRENOM :**

**Numéro EPICEA :**

**A REMPLIR PAR LE DRAF / DAF :**

**DEMANDE RECUE LE :**

**NOM ET QUALITE DE SIGNATAIRE :**

**Fait le :**

## ANNEXE C

### Coordonnées des DRAF/DAF :

REGION	Prénom & NOM	TELEPHONE
ALSACE		03 88 25 91 00
AQUITAINE	Jacques MERIC	05 56 00 42 22
AUVERGNE	Michel MAGIMEL	04 73 42 14 17
BOURGOGNE	Christian VANIER	03 80 39 30 01
BRETAGNE	Louis BIANNIC	02 99 28 21 21
CENTRE	Isabelle CHMITELIN	02 38 77 40 14
CHAMPAGNE-ARDENNE		03 26 66 20 02
CORSE		04 95 51 86 53
FRANCHE-COMTE	Alain MARAVAL	03 81 47 75 00
ILE-DE-FRANCE	Philippe MAUGUIN	01 41 24 17 17
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Pascal AUGIER	04 67 10 19 00
LIMOUSIN	Yann DORSEMAINE	05 55 12 92 47
LORRAINE	Jean-Louis ROUX	03 87 56 40 41
MIDI-PYRENEES	Dominique PELISSIE	05 61 10 61 02
NORD-PAS-DE-CALAIS	Alain VERNEDE	03 20 96 41 00
BASSE-NORMANDIE	Yves RIOU	02 31 24 97 07
HAUTE-NORMANDIE	Odile BOBENRIETHER	02 32 18 94 04
PAYS-DE-LA-LOIRE	Philippe DE GUENIN	02 40 12 36 10
PICARDIE	Edith VIDAL	03 22 33 55 00
POITOU-CHARENTES	Martin GUTTON	05 49 03 11 11
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Jean-Marie SEILLAN	04 91 16 79 22
RHONE-ALPES	Hervé PIATON	04 78 63 13 13
GUADELOUPE	Gilbert GRIVault	05 90 99 09 11
MARTINIQUE	Gilbert FOURNIER	05 96 71 20 40
GUYANE	Jean-Pierre BASTIE	05 94 29 63 05
LA REUNION	Michel SINOIR	02 62 30 89 01
MAYOTTE	Wilfrid FOUSSE	02 69 61 89 21
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Bruno GALIBER D'AUQUE	05 08 41 19 86
NOUVELLE CALEDONIE	Pierre-Yves VION	(687) 23 24 31
WALLIS ET FUTUNA	François PERINET	00 (681) 72 04 00

## DIRECTEURS D'EPLFPA (code 01)

région	code	EPLFPA	V/SV	sites	centres constitu- tifs	classement	classement	classement	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	nbre classes 07-08 (EPL)	nbre élèves 07-08 (EPL)	compétences	nombre apprentis(EPL) 06-07	volume heures stag FP 05/EPL
						EPL	exploitation	atelier							
Guadeloupe	19A110	LA GUADELOUPE	SV	5	5	4	3		20	399			productions-aménagement-services-trasformat	96	94 503
Martinique	29B100	CROIX RIVAIL	SV	4	5	3	3		14	277			productions-aménagement	120	75 000
Martinique	29B231	LPA LE ROBERT	SV	3	5	3	3		12	298			services-aménagement-transformation	20	140 807
Alsace	A67110	OBERNAI	V	2	5	4+	1		17	438	24	611	productions-aménagement-services	321	62 510
Alsace	A68110	ROUFFACH	SV	1	5	4+	2 ou 3		20	405			productions-services	487	75 594
Alsace	A68211	COLMAR	SV	1	2	3	3		19	399			productions-transformation-aménagement		
Aquitaine	B33110	BORDEAUX	SV	7	4	4+	1		23	624			productions-aménagement-transformation	565	113 838
Aquitaine	B33211	LIBOURNE (*)	SV	1	2	2	1		14	259			productions-services		
Aquitaine	B33312	BAZAS	SV	1	3	3	2		11	247			productions-aménagement		53 080
Aquitaine	B40110	DAX	SV	3	8	4+	3		11	264	26	580	productions-aménagement-services	304	85 752
Aquitaine	B47110	STE LIVRADE	SV	3	4	4	2		17	336			productions-transformation-services	294	61 749
Aquitaine	B47410	NERAC	SV	1	3	3	1		13	298			productions-services-aménagement		50 365
Auvergne	C43110	BRIOUDE-BONNEFONT	SV	2	5	4	1		21	389			productions-aménagement-services	137	64 866
Auvergne	C63330	LPA ROCHEFORT MONTAGNE	V	1	2	1	2		8	124			productions-aménagement		
Bourgogne	D21110	BEAUNE	SV	2	4	4	1		16	318			productions-services	134	242 768
Bourgogne	D58110	NEVERS COSNE	SV	5	7	4+	Nevers:2- Cosne:3-		19	380	27	536	productions-aménagement	184	29 825
Bourgogne	D71110	MACON DAVAYE	SV	1	3	2	1		11	178			productions-services-transformation		57 884
Bourgogne	D71311	FONTAINES	SV	7	6	4+	1		17	423	22	541	productions-aménagement	488	91 195
Bourgogne	D71431	LPA TOURNUS	SV	1	2	2	3		9	229			productions-aménagement		
Bretagne	E22110	GUINGAMP	SV	1	3	3	2		15	289			productions-services		18 509
Bretagne	E22311	MERDRIGNAC	SV	1	3	3		3	14	283			aménagement-services	210	
Bretagne	E29211	MORLAIX	V	1	2	2	2		11	235			aménagement-productions-transformation		
Bretagne	E29312	CHATEAULIN	SV	2	4	4	3		15	376			aménagement-services-productions	135	53 248
Bretagne	E35110	RENNES-LE RHEU	SV	2	4	4+	1		25	582			productions-aménagement-transformation		185 493
Bretagne	E35230	LPA ST AUBIN DU CORMIER	SV	1	3	2	3		11	171			productions-aménagement	79	
Bretagne	E56331	LPA ST JEAN BREVELAY	SV	2	3	2	2		12	197			productions-services-aménagement	132	
Centre	F18110	BOURGES	V	3	4	4+	2		25	485			productions-services-aménagement	162	85 124
Centre	F37110	TOURS	V	3	4	4+	1		22	419			productions	334	118 107
Centre	F37331	LPA AMBOISE + LPA CHAMBRAY	SV	1	2	2	2		6	96			productions		17 339
Centre	F41110	VENDOME	V	4	5	4+	2		35	857			productions-services-aménagement-transforma	209	53 259
Centre	F45110	CHESNOY	SV	4	5	4+	3		22	600	32	812	productions-services-aménagement	324	45 238
Ch Ardenne	G08110	RETHEL	SV	1	4	4	1		16	277			productions-services	132	106 224
Ch Ardenne	G10211	CROGNY	SV	1	2	1			7	171			aménagement-services		49 787
Ch Ardenne	G51110	CHALONS/CHAMPAGNE	SV	2	3	4	2		18	431			productions-transformation-services		61 387
Ch Ardenne	G52110	CHAUMONT	SV	1	4	3	2		16	271			productions-services	59	8 078
Corse	H2B130	LPA BORGIO	SV	1	4	2	3		6	103			productions-aménagement	55	53 223
Fr Comté	J25110	BESANCON	V	2	4	4+	1		20	512			productions-aménagement-transformation	317	97 464
Fr Comté	J25210	MAMIROLLE	SV	1	3	3		1	6	199			transformation-aménagement		27 271
Fr Comté	J39110	LONS LE SAUNIER/LONS MANCY (*)	SV	2	4	4	1		19	461			productions-aménagement-services	219	53 757
Fr Comté	J70110	VESOUL	SV	2	4	4	1		15	321			productions-aménagement-services	236	72 196

**DIRECTEURS D'EPLEFPA (code 01)**

région	code	EPLEFPA	V/SV	sites	centres constituts	classement	classement	classement	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	nbre classes 07-08 (EPL)	nbre élèves 07-08 (EPL)	compétences	nombre apprentis(EPL) 06-07	volume heures stag FP 05/EPL
						EPL	exploitation	atelier							
Fr Comté	J90110	VALDOIE	SV	1	4	4	3		15	370			productions-aménagement-services	285	83 421
Ile de France	K77110	BRIE CT ROBERT	SV	1	3	4	1		22	482			productions-aménagement-services		
Ile de France	K77230	LA BRETONNIERE	SV	2	3	3	3		15	320			productions-services	355	
Languedoc	L11311	CASTELNAUDARY	SV	1	3	2	2		12	233			productions-aménagement-services		27 316
Languedoc	L30110	NIMES	SV	7	4	4+	1		23	555			productions-aménagement-services	158	309 624
Languedoc	L66110	PERPIGNAN-ROUSSILLON	SV	3	5	4	Rivesaltes:3		9	202	21	454	productions-aménagement-services-transforma	179	98 239
Limousin	M19111	BRIVE OBJAT	SV	1	3	4	2		17	415			productions-aménagement-services	94	
Limousin	M19210	NEUVIC (*)	V	1	3	4	2		18	432			aménagement-services en espace rural	25	25 060
Limousin	M19400	MEYMAC (*)	V	1	3	2		3	11	225			aménagement-services		33 526
Limousin	M87231	LPA ST YRIEIX	SV	1	3	3	1		12	290			productions-machinisme-laboratoire		29 876
Limousin	M87330	LPA MAGNAC LAVAL	SV	2	3	3	1		8	181			productions-petite animalerie		74 801
Lorraine	N55110	DE LA MEUSE	SV	2	5	4	2	2	17	330			productions-transformation-aménagement	274	48 591
Lorraine	N57210	METZ	SV	1	4	4	1		17	353			productions-aménagement	265	71 512
Midi Pyrénées	P09110	PAMIERS	SV	3	3	3	2		13	285			productions-aménagement		113 450
Midi Pyrénées	P12230	LPA ST AFFRIQUE	SV	4	3	4	1		17	364			productions-services		65 405
Midi Pyrénées	P12411	VILLEFRANCHE	SV	4	3	2		3	17	282			productions-transformation	176	
Midi Pyrénées	P31231	LPA ST GAUDENS	SV	4	3	3	2		10	222			productions-services	168	
Midi Pyrénées	P31313	ONDES	SV	1	3	3	3		14	282			productions-aménagement-services		44 382
Midi Pyrénées	P32110	AUCH BEAULIEU	SV	5	3	4	2		19	442			productions-transformation-services	96	
Midi Pyrénées	P32230	LPA MIRANDE	SV	4	5	4	1		14	338	20	427	productions-services		78 605
Midi Pyrénées	P46110	FIGEAC	SV	5	4	3	1		16	201			productions-services	76	50 351
Midi Pyrénées	P81110	ALBI	SV	2	3	4+	2		23	619			productions-aménagement		101 262
Nord P de Calais	Q59432	LPA DUNKERQUE	SV	1	2	1	3		8	150			productions-aménagement		-
Nord P de Calais	Q62110	PAS DE CALAIS	SV	3	5	4+	Arras:3- Radinghem:2		24	479			productions-aménagement-services	185	81 728
Basse Normandie	R14110	LE ROBILLARD	SV	1	4	4	1		16	334			productions-aménagement-services	107	36 264
Basse Normandie	R14230	LPA VIRE	SV	2	4	3	1		9	189			productions-aménagement	92	64 566
Basse Normandie	R50110	ST LO THERE	SV	2	5	4	2	2	14	258			productions-transformation	134	47 072
Basse Normandie	R50211	COUTANCES	SV	1	5	4+	agricole:2- horticole:3		19	429			productions-aménagement	334	94 038
Basse Normandie	R50330	ST HILAIRE	SV	2	5	3	3	1	12	229			productions-services	66	27 500
Hte Normandie	S27110	CHAMBRAY	SV	2	6	4+	2		13	329	25	536	productions-aménagement-services	155	42 846
Hte Normandie	S27410	EVREUX	SV	2	4	2		3	9	190			productions-aménagement	207	26 027
Hte Normandie	S76110	YVETOT	SV	6	10	4+	1		22	473	39	803	productions-transformation-services	847	184 821
Pays de Loire	T53110	LAVAL	SV	1	5	4+	2	3	25	592			productions-transformation-services-aménagem	327	64 776
Pays de Loire	T53230	LPA CHATEAU GONTIER	SV	2	3	2	2	3	10	187			productions-services		
Pays de Loire	T72110	LE MANS	SV	2	4	4	2		18	385			productions-aménagement-services	180	49 743
Pays de Loire	T72230	LPA BRETTE LES PINS	SV	1	1	1			9	216			services-aménagement		
Picardie	U02110	CREZANCY	SV	3	4	4	1		11	186	21	387	productions		60 424
Picardie	U60110	OISE	SV	3	4	3	3		18	309			productions-aménagement-services	363	31 681
Picardie	U60230	LPA RIBECOURT	SV	1	3	2	2		8	134			productions-aménagement-services		18 882
Picardie	U80231	LPA BAIE DE SOMME	SV	1	2	2			9	182			productions-aménagement-services		90 731
Picardie	U80330	LPA HAUTE SOMME	SV	2	2	2			11	216			productions-services		51 250

**DIRECTEURS D'EPLEFPA (code 01)**

région	code	EPLEFPA	V/SV	sites	centres consti- tutifs	classement	classement	classement	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	nbre classes 07-08 (EPL)	nbre élèves 07-08 (EPL)	compétences	nombre apprentis(EPL) 06-07	volume heures stag FP 05/EPL
						EPL	exploitation	atelier							
Poitou Charentes	V16110	ANGOULEME	SV	2	6	4+		1	14	321	24	535	productions-services	114	58 050
Poitou Charentes	V17110	SAINTES	SV	6	6	4+		1	16	420	22	524	productions-aménagement-services	348	98 031
Poitou Charentes	V17310	SURGERES	V	1	5	2			6	92	8	113	transformation		43 890
Poitou Charentes	V79110	MELLE	SV	3	4	4		1	15	336			productions-aménagement-transformation	262	36 026
Poitou Charentes	V79330	LPA NIORT	SV	2	3	2		3	11	199			aménagement-services-productions		21 867
PACA	W05110	GAP	SV	1	2	2		3	11	242			productions-services		
PACA	W13230	LPA ST REMY	SV	1	2	1			6	157			services-aménagement		
PACA	W83110	HYERES/LPA LES ARCS	V	1	3	4		2	20	527			productions-services-aménagement		118 822
PACA	W84231	LPA ORANGE	SV	1	2	2		2	10	176			productions-services		
Rhône Alpes	X01110	CIBEINS	SV	2	3	4		1	15	349			productions-services-aménagement		16 563
Rhône Alpes	X01211	BOURG EN BRESSE	SV	1	4	4		1	15	309			productions-transformation		84 097
Rhône Alpes	X26110	VALENCE	SV	3	5	4		2	14	374			productions-transformation-services		106 639
Rhône Alpes	X38110	COTE ST ANDRE	V	2	5	4		1	10	243	22	551	productions		35 157
Rhône Alpes	X38433	LPA VOIRON	SV	1	1	1			9	177			services		
Rhône Alpes	X42210	MONTBRISON	V	2	4	4		1	18	357			productions-services		59 369
Rhône Alpes	X42332	LPA MONTRAVEL	SV	1	3	2		2	12	224			productions-services		55 608
Rhône Alpes	X69231	LPA BELLEVILLE	SV	1	2	2		3	11	230			productions-services		
Rhône Alpes	X73230	LPA COGNIN	SV	1	1	1			6	152			services		

(\*) : Cas particuliers. Voir dernière page de l'annexe des postes offerts au mouvement pour les mises sous autorité unique envisagées des EPLEFPA



## DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION SCOLAIRE (code 02)

région	code	établissement	V/SV	EPLFPA	sites	centres consti- tutifs	classemt EPL	classemt exploitation	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences	nombre apprentis (EPL) 06-07
Réunion	49D130	LPA SAINT JOSEPH	SV		3	4	3	1	10	226	productions	182
Réunion	49D211	LEGTA SAINT PAUL	SV		4	5	4	2	12	254	productions-aménagement	153
Alsace	A67110	LEGTA OBERNAI	SV		2	5	4+	1	17	438	productions-aménagement-services	321
Alsace	A67130	LPA ERSTEIN	SV	EPL OBERNAI			4+		7	173	services	
Alsace	A68110	LEGTA ROUFFACH	SV		1	5	4+	viticole:2 - agricole:3	20	405	productions-services	487
Alsace	A68211	LEGTA COLMAR	SV		1	2	3	3	19	399	productions-transformation-aménagement	
Aquitaine	B33211	LEGTA LIBOURNE (*)	SV		1	2	2	1	14	259	productions-services	
Aquitaine	B33312	LEGTPA BAZAS	SV		1	3	3	2	11	247	productions-aménagement	
Aquitaine	B33430	LA TOUR BLANCHE (*)	SV		1	2	1	1	5	95	productions	
Aquitaine	B40131	LPA MUGRON	SV	EPL DAX			4+		8	195	services	
Aquitaine	B47110	LEGTA STE LIVRADE	SV		3	4	4	2	17	336	productions-transformation-services	294
Aquitaine	B47410	LEGTPA NERAC	SV		1	3	3	1	13	298	productions-services-aménagement	
Aquitaine	B64131	LPA OLORON	SV	EPL PAU			4+	2	9	206	productions-services-aménagement	
Aquitaine	B64132	LPA ORTHEZ	V	EPL PAU			4+	3	9	165	productions-aménagement	
Auvergne	C15110	LEGTPA AURILLAC	SV		2	5	4	1	17	367	productions-aménagement-transformation	176
Auvergne	C15230	LPA ST FLOUR	V		1	4	3	3	11	180	productions-transformation-aménagement	
Auvergne	C43110	LEGTPA BRIOUDE	SV		2	5	4	1	21	389	productions-aménagement-services	137
Auvergne	C43211	LEGTPA YSSING.-LE PUY	SV		2	4	4	3	21	422	productions-aménagement-services	
Auvergne	C63110	LEGTPA MARMILHAT	2 SV		1	5	4+	agricole : 1 - horticole : 3	31	655	productions-services-aménagement-transformation	204
Auvergne	C63432	LPA COMBRILLES/Pontaumur	V		2	3	3	2	10	250	productions-services	126
Bourgogne	D21110	LEGTPA BEAUNE	SV		2	4	4	1	16	318	productions-services	134
Bourgogne	D21211	LEGTA DIJON-QUETIGNY	SV		2	4	4	2	15	378	productions-aménagement	352
Bourgogne	D58230	LPA PLAGNY-SERMOISE	SV	EPL NEVERS			4+	Plagny:3	8	156	productions-aménagement-services	
Bourgogne	D58311	LEGTA CHATEAU CHINON	SV		4	3	4	2	14	307	productions-services	
Bourgogne	D71110	LEGTA MACON DAVAYE	SV		1	3	2	1	11	178	productions-services-transformation	
Bourgogne	D71232	LPA CHAROLLAIS	SV	EPL FONTAINES			4+	3	5	118	services-transformation	
Bourgogne	D71533	LPA VELET	V		1	2	1		4	82	aménagement	27 706
Bourgogne	D89110	LEGTA AUXERRE CHAMP.	SV		2	4	4	2	18	378	productions-aménagement-transformation	114
Bretagne	E22110	LEGTA GUINGAMP	SV		1	3	3	2	15	289	productions-services	
Bretagne	E22311	LEGTA MERDRIGNAC	SV		1	3	3		14	283	aménagement-services	210
Bretagne	E29312	LEGTA CHATEAULIN	SV		2	4	4	3	15	376	aménagement-services-productions	135
Bretagne	E35110	LEGTA RENNES-LE RHEU	SV		2	4	4+	1	25	582	productions-aménagement-transformation	
Bretagne	E56110	LEGTA PONTIVY	SV		1	3	4	2	25	449	productions-services-aménagement-transformation	
Centre	F18110	LEGTA BOURGES	SV		3	4	4+	2	25	485	productions-services-aménagement	
Centre	F36110	LEGTA CHATEAUROUX	SV		3	5	4+	3	20	425	productions-aménagement	219
Centre	F37110	LEGTA TOURS	SV		3	4	4+	1	22	419	productions	334
Centre	F41110	LEGTA VENDOME/Blois	SV				4+				productions-services	
Centre	F41110	LEGTA VENDOME/Montoire	SV				4+				productions	
Centre	F45110	LEGTA CHESNOY	SV		4	5	4+	3	22	600	productions-aménagement-services	324
Ch Ardenne	G08110	LEGTA RETHEL	SV		1	4	4	1	16	277	productions-services	132
Ch Ardenne	G08211	LEGTA CHARLEVILLE	SV		1	4	4	1	16	345	productions-aménagement-transformation	91
Ch Ardenne	G10110	LEGTA TROYES	SV		2	4	4	3	15	296	productions-aménagement-services	183
Ch Ardenne	G51110	LEGTPA CHALONS/CHAMP.	SV		2	3	4	2	18	431	productions-transformation-services	

**DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION SCOLAIRE (code 02)**

région	code	établissement	V/SV	EPLFPA	sites	centres consti- tutifs	classemt EPL	classemt exploitation	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences	nombre apprentis (EPL) 06-07
Ch Ardenne	G51211	LEGTPA AVIZE	SV				4	2	15	364	productions-services	235
Ch Ardenne	G52110	LEGTA CHAUMONT	SV		1	4	3	2	16	271	productions-services	59
Fr Comté	J39110	LEGTA LONS LE SAUNIER (*)	SV		2	4	4	1	19	461	productions-aménagement-services	219
Fr Comté	J39411	LEGTA LONS MANCY (*)	SV				3	1	12	303	productions-services	
Fr Comté	J39310	LEGTA POLIGNY	SV				3		10	165	transformation	151
Fr Comté	J70110	LEGTPA VESOUL	SV		2	4	4	1	15	321	productions-aménagement-services	236
Ile de France	K77110	LEGTPA BRIE CT ROBERT	SV		1	3	4	1	22	482	productions-aménagement-services	
Languedoc	L34110	LEGTA HERAULT	SV				4+	3	14	358	productions-services	198
Languedoc	L34231	LPA PEZENAS	SV	EPL HERAULT			4+		12	230	services-aménagement	
Languedoc	L34330	LPA CASTELNAU LE LEZ	SV		1	2	2	3	13	280	transformation-services-aménagement-transformation	
Languedoc	L66110	LEGTA PERPIGNAN-ROUSSILLON	SV		3	5	4	Rivesaltes:3	9	202	productions-aménagement-services-transformation	179
Limousin	M19111	LEGTPA BRIVE OBJAT	SV		1	3	4	2	17	415	productions-aménagement-services	94
Limousin	M19210	LEGTA NEUVIC (*)	SV		1	3	4	2	18	432	aménagement-services en espace rural	25
Limousin	M19312	LEGTPA TULLE NAVES	SV		2	4	4	1	16	344	productions-services à la personne	94
Limousin	M23110	LEGTPA AHUN	SV		3	4	4+	1	23	566	productions-services-eau	197
Lorraine	N54110	LEGTPA MEURTHE	SV		2	4	4	2	20	440	productions-transformation-aménagement	185
Lorraine	N55110	LEGTA MEUSE	SV		2	5	4	2	17	330	productions-transformations-aménagement	274
Lorraine	N57111	LEGTA CHÂTEAU-SALINS	SV		2	2	3	1	16	351	productions-aménagement-services	
Lorraine	N57210	LEGTA METZ	SV		1	4	4	1	17	353	productions-aménagement	265
Lorraine	N88110	LEGTPA DES VOSGES	SV		3	4	4	1	21	428	productions-aménagement-services	106
Midi Pyrénées	P12230	LPA ST AFFRIQUE	SV		4	3	4	1	17	364	productions-services	
Midi Pyrénées	P12411	LEGTA VILLEFRANCHE	SV		4	3	2		17	282	productions-transformation	176
Midi Pyrénées	P31110	LEGTA TOULOUSE-AUZEVILLE	SV		5	5	4+	3	23	645	productions-transformation-aménagement	259
Midi Pyrénées	P31313	LEGTA ONDES	SV		1	3	3	3	14	282	productions-aménagement-services	
Midi Pyrénées	P32110	LEGTA AUCH-BEAULIEU	SV		5	3	4	2	19	442	productions-transformation-services	96
Midi Pyrénées	P32230	LEGTA MIRANDE	SV		4	5	4	1	14	338	productions-services	
Midi Pyrénées	P46110	LEGTA FIGEAC	SV		5	4	3	1	16	201	productions-services	76
Midi Pyrénées	P46231	LPA CAHORS	SV		1		2	2	11	214	productions-services	
Midi Pyrénées	P65110	LEGTA VIC BIGORRE	SV		3	3	4	2	18	345	productions-aménagement-services	
Midi Pyrénées	P82110	LEGTA MONTAUBAN	SV		3	3	3	2	15	283	productions-aménagement-services	157
Nord P de Calais	Q59110	LEGTA DU NORD/Douai	SV		EPL:6	EPL:6	4+	2	EPL:30	EPL:613	aménagement-transformation	489
Nord P de Calais	Q59110	LEGTA DU NORD/Sains du Nord	SV				4+	3			services-aménagement	
Nord P de Calais	Q59110	LEGTA DU NORD/Le Quesnoy	SV				4+	2			transformation-services	
Nord P de Calais	Q59211	LEGTA LOMME	SV		1	3	3	3	14	302	productions-aménagement-services	
Nord P de Calais	Q62110	LEGTA PAS DE CALAIS/Radinghem	SV		EPL:3	EPL:5	4+	2			productions-services	
Basse Normandie	R50110	LEGTA ST LO THERE	SV		2	5	4	2	14	258	productions-transformation	134
Basse Normandie	R61110	LEGTA SEES	SV		2	6	4	2	18	411	productions-aménagement-services	206
Basse Normandie	R61230	LPA ALENCON	SV				1		6	111	services	
Hte Normandie	S27110	LEGTA CHAMBRAY	SV		2	6	4+	2	13	329	productions-aménagement-services	155
Hte Normandie	S27410	LEGTA EVREUX	SV		2	4	2		9	190	productions-aménagement	207
Hte Normandie	S76110	LEGTA YVETOT	SV		6	10	4+	1	22	473	productions-transformation	847
Hte Normandie	S76130	LPA PAYS DE BRAY	SV	EPL YVETOT			4+	1	13	249	productions-services	
Hte Normandie	S76132	LPA ENVERMEU	SV	EPL YVETOT			4+	3	4	81	aménagement	
Pays de Loire	T44110	LEGTA ST HERBLAIN	SV		3	3	4		13	305	production-transformation-aménagement-services	432
Pays de Loire	T49230	LPA MONTREUIL BELLAY (*)	SV		3	4	2	3	6	135	productions-aménagement-services	308

**DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION SCOLAIRE (code 02)**

région	code	établissement	V/SV	EPLFPA	sites	centres consti-tutifs	classemt EPL	classemt exploitation	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences	nombre apprentis (EPL) 06-07
Pays de Loire	T53110	LEGTA LAVAL	SV		1	5	4+	2	25	592	productions-transformation-services-aménagement	327
Pays de Loire	T72110	LEGTA LE MANS	SV		2	4	4	2	18	385	productions-aménagement-services	180
Pays de Loire	T85211	LEGTA LUCON-PETRE	SV		1	2	3	1	15	308	productions-aménagement-services	
Picardie	U02110	LEGTA CREZANCY	SV		3	4	4	1	11	186	productions	
Picardie	U02131	LPA AUMONT	SV	EPL CREZANCY			4		10	201	services	
Picardie	U60110	LEGTA OISE	SV		3	4	3	3	18	309	productions-aménagement-services	363
Picardie	U80110	LEGTA AMIENS	SV		4	4	4	2	19	365	productions-aménagement-services-transformation	510
Poitou Charentes	V16110	LEGTA ANGOULEME	SV		2	6	4+	1	14	321	productions-services	114
Poitou Charentes	V17110	LEGTA SAINTES	SV		6	6	4+	1	16	420	productions-aménagement-services	348
Poitou Charentes	V17310	LEGTA SURGERES	SV		1	5	2		6	92	transformation	
Poitou Charentes	V79110	LEGTA MELLE	SV		3	4	4	1	15	336	productions-aménagement-transformation	262
Poitou Charentes	V79211	LEGTA BRESSUIRE	SV		1	3	3	2	13	269	productions-transformation-aménagement	
Poitou Charentes	V86110	POITIERS VENOURS	SV		4	4	4	2	16	312	productions	331
Poitou Charentes	V86110	LPA CHASSENEUIL	V		1		en cours		10	204	transformation-services	
Poitou Charentes	V86331	LPA MONTMORILLON	SV		1	3	4	1	11	297	productions-aménagement-services	
PACA	W05110	LEGTA GAP	SV		1	2	2	3	11	242	productions-services	
PACA	W06110	LEGTA ANTIBES	SV		4	4	4+	1	20	525	productions-aménagement	1206
PACA	W13110	LEGTA AIX VALABRE	SV		6	5	4+	2	17	423	services-productions-aménagement	43
PACA	W13131	LPA MARSEILLE	SV	EPL AIX VALABRE			4+		9	181	aménagement-services	
PACA	W83110	LEGTA HYERES (*)	SV		1	3	4	2	20	527	productions-services-aménagement	
PACA	W83231	LPA LES ARCS/ARGENS (*)	SV		1	1	1		10	248	services-transformation	
PACA	W84110	LEGTA AVIGNON	V		2	3	4		12	296	production-transformation	
PACA	W84130	LPA ISLE SUR SORGUE	SV	EPL AVIGNON			4	2	9	153	productions-services	
PACA	W84411	LEGTA CARPENTRAS	SV		6	4	4+	2	15	368	aménagement-productions-services	1036
Rhône Alpes	X01110	LEGTPA CIBEINS	SV		2	3	4	1	15	349	productions-aménagement-services	
Rhône Alpes	X26110	LEGTA VALENCE	SV		3	5	4	2	14	374	productions-services-transformation	
Rhône Alpes	X26211	LEGTPA ROMANS	SV		1	3	4	2	17	425	productions-aménagement	
Rhône Alpes	X38110	LEGTA COTE ST ANDRE	SV		2	5	4	1	10	243	production	
Rhône Alpes	X38134	LEGTA LA TOUR DU PIN	SV	EPL LA COTE ST ANDRE			4	3	12	308	productions-services	
Rhône Alpes	X38312	LEGTA GRENOBLE	SV		1	3	3	3	13	349	productions-aménagement	
Rhône Alpes	X42110	LEGTPA ROANNE CHERVE	SV		4	3	4+	1	28	620	productions-transformation-aménagement-services	
Rhône Alpes	X69110	LEGTA LYON	SV		18	4	4	1	15	353	productions-services-aménagement	1821
Rhône Alpes	X69231	LPA BELLEVILLE	SV		1	2	2	3	11	230	productions-services	
Rhône Alpes	X69311	LEGTA ST GENIS LAVAL	SV		1	1	1		11	235	transformation	
Rhône Alpes	X73110	LEGTA CHAMBERY SAVOIE	SV		1	4	4+	1	23	499	productions-aménagement-services	

**DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (code 03)**

région	code	établissement	V / SV	sites	centres consti- tutifs	classemen EPL	classement exploitation	classement atelier	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences	nombre apprentis (EPL)	volume heures stag
												06-07	FP 05/EPL
Martinique	29B231	LPA LE ROBERT	SV	3	5	3	3		12	298	services-aménagement-transformation	20	140 807
Aquitaine	B33110	LEGTPA BORDEAUX	SV	7	4	4+	1		23	624	productions-transformation-aménagement	565	113 838
Languedoc	L30110	LEGTPA NIMES	SV	7	4	4+	1		23	555	productions-aménagement-services	158	309 624
Languedoc	L34110	LEGTA HERAULT	V	5	6		3		14	368	productions-services	198	212 308
Languedoc	L48110	LEGTA DE LA LOZERE	SV	5	7	4+	Lozère 2 - Canourgue : 3	hippique:2	19	398	productions-aménagement-services	86	186 270
Languedoc	L66110	LEGTA PERPIGNAN-ROUSSILLON	SV	3	5	4	Rivesaltes : 3		9	202	productions-aménagement-services-transformation	179	98 239
Lorraine	N57210	LEGTA METZ	SV	1	4	4	1		17	353	productions-aménagement	265	71 512
Midi-Pyrénées	P31110	LEGTA TOULOUSE-AUZEVILLE	V	5	5	4+	3		23	645	productions-transformation-aménagement	259	214 940
PACA	W06110	LEGTA ANTIBES	SV	4	4	4+	1		20	525	productions-aménagement	1206	178 033
Rhone-Alpes	X69110	LEGTA LYON-DARDILLY	V	18	4	4	1		15	353	productions-services-aménagement	1 821	42 514

MAJ : 11/12/2007

### DIRECTEURS- ADJOINTS CHARGES DE L'EXPLOITATION ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE (code 04)

région	code	étab	V/SV	sites	centres consti- tutifs	classemen EPL	classement exploitation	classement atelier	nbre classes 07-08 (site)	nbre élèves 07-08 (site)	compétences
Aquitaine	B64110	LEGTA PAU-MONTARDON	V	5	8	4+	1		18	459	productions-services-aménagement-transformation
Ch Ardenne	G08110	LEGTPA RETHEL	SV	1	4	4	1		16	277	productions-services
Franche-Comte	J25110	LEGTA BESANCON	V	2	4	4+	1		20	512	productions-aménagement-transformation

## ANNEXE D

MAJ : 11/12/2007

### ETABLISSEMENTS POUR LESQUELS UNE MISE SOUS AUTORITE UNIQUE EST ENVISAGEE A LA RS 2008

région	code	établissement	Poste
Aquitaine	B33211	Libourne et La Tour Blanche	1 poste de directeur
			2 postes de directeurs adjoints chargés de la formation scolaire
Franche-Comté	J39110	Lons le Saunier et Lons Mancy	1 poste de directeur
	J39411		2 postes de directeurs adjoints chargés de la formation scolaire
Limousin	M19210	Neuvic et Meymac	1 poste de directeur
			2 postes de directeurs adjoints chargés de la formation scolaire
Pays de la Loire	T49230	Montreuil Bellay et Angers	1 poste de directeur adjoint chargé de la formation scolaire à Montreuil
PACA	W83110	Hyères et Les Arcs sur Argens	1 poste de directeur
	W83231		2 postes de directeurs adjoints chargés de la formation scolaire

DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DE L'EXPLOITATION ET DU  
DEVELOPPEMENT AGRICOLE (04)

---

EPLEFPA BESANCON

**Le profil recherché est le suivant :**

**Aptitude à gérer une exploitation agricole complexe par la diversité de ses productions principalement animales : élevage bovin lait, porcin, helicole, mais aussi caractérisée par une très forte utilisation pédagogique : lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires adultes.**

**Aptitude à mettre en place les actions lourdes induites par le nouveau projet d'établissement avec des attentes et des enjeux essentiels : reconstruction d'un nouveau siège d'exploitation prévu par le conseil régional, valorisation du nouvel atelier de transformation inauguré en novembre 2007 avec magasin de vente directe.**

**Aptitude à poursuivre la mobilisation engagée auprès des partenaires en terme d'expérimentation, de recherche appliquée, dans le domaine du développement durable et plus particulièrement à partir de la future unité de méthanisation.**

**Aptitude à monter des dossiers, les structurer, les suivre sur les plans administratifs, financiers et comptables.**

**DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (03)**

---

**EPLEFPA LYON DARDILLY ECULLY**

**I- STRUCTURATION DE L'EPLEFPA**

L'EPLEFPA de Lyon Dardilly Ecully compte 4 centres constitutifs :

- le LEGTA avec ses 400 élèves allant du BEPA au BTSA sur les secteurs de l'aménagement, de l'horticulture, des travaux paysagers et du commerce
- le CFPPA localisé sur la commune d'Ecully (48 000 heures stagiaires) qui est également antenne du CFA régional (203 apprentis pour la rentrée 2007)
- l'exploitation horticole avec 2 sites de production et 2 sites de vente (Dardilly et Ecully)
- le CFA Régional des métiers de l'agriculture et de l'horticulture, qui à lui seul représente plus de 60% du budget de l'EPLEFPA. De fait, le Directeur de l'EPLEFPA de Lyon Dardilly Ecully est également Président de l'Organisme Gestionnaire du CFA régional.

**II- PRESENTATION DU CFA REGIONAL**

Le CFA régional est un CFA sans murs, qui représente auprès du Conseil Régional 20 antennes (et 24 sites de formation) réparties sur l'ensemble du territoire rhône alpin, 74 diplômes (dans 7 secteurs d'activités différents) et 2 000 apprentis. 4 antennes sont dans un établissement privé relevant de l'UNREP. 60% de l'activité du CFA régional se situe dans le champ d'activité de l'aménagement, de l'horticulture et du secteur du paysage.

Le CFA régional perçoit la taxe d'apprentissage pour le compte de toutes antennes.

Le CFA régional représente une masse financière proche des 10 millions d'euros.

**III- TRANSFORMATION DU POSTE DE DIRECTEUR DU CFA REGIONAL  
EN UN POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT (03) DE L'EPLEFPA**

Le Directeur du CFA régional est, de fait, membre de l'équipe de direction. Il est directement concerné par l'ensemble de la structure EPL. Le volume financier que représente l'apprentissage dans le budget est tel qu'un travail permanent est mis en place pour réaliser un suivi rigoureux des mouvements financiers et jouer le rôle d'interface d'une part avec les antennes, d'autre part avec le Conseil Régional. Tout le système informatique de l'EPL est également dimensionné à l'échelle du CFA. Le serveur pédagogique (GestCFA) et bientôt le serveur financier régional sont hébergés sur DARDILLY. Ils mobilisent une bonne partie du temps du TIM. A l'heure où le projet d'établissement de l'EPL est en phase d'élaboration, le projet du centre CFA régional prend également toute sa dimension.

**Le CFA régional est complètement imbriqué dans l'EPL et il paraît donc logique que son directeur est un statut d'adjoint compte tenu de la nécessité de son implication au quotidien dans le fonctionnement de l'EPL.**